

## Marché public de fournitures et services

Collège Marie CURIE

21 - 23 RUE BOINOD

75018 PARIS

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RC)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)
--

<b>Principale du collège Marie Curie</b>
--

Objet du marché
-----------------

<b>Matériel éco-expérimentation</b>
-------------------------------------

<b>3 lots :</b>
-----------------

<b>Lot n°1 : SVT</b>
----------------------

<b>Lot n°2 : Physique</b>
---------------------------

<b>Lot n°3 : Technologie</b>
------------------------------

Remise des offres
-------------------

<b>Date et heure limites de réception : Le 3 juin 2019 à 12h</b>
--

## ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Les prestations, objet du présent marché, concernent la fourniture de matériel d'éco-expérimentation destiné à l'enseignement.

Le marché est décomposé en 4 lots :

- **Lot n°1 : SVT**
- **Lot n°2 : Physique**
- **Lot n°3 : Technologie**

Il est régi par le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

Pour l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur est représenté, sous réserve de changement ultérieur, par : la Principale du Collège Marie Curie.

## ARTICLE 2. CONSULTATION ET REMISES DES OFFRES

### 2.1 Consultation

Le marché est consultable sur le site de l'AJI. La consultation se compose :

- du présent règlement de la consultation (R.C.)
- du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) qui comprend le relevé des besoins pour les 4 lots.
- La décomposition des prix unitaires global forfaitaire (DPGF)

### 2.2 Modalités de remise des offres

L'offre se présente sous la forme d'un dossier complet reçu au plus tard **le 3 juin 2019 à 12h.**

L'offre est déposée sur le site de l'AJI : <https://mapa.aji-france.com/>.

Le dossier d'offre se compose :

- Du descriptif de l'offre, détaillée par devis ou par la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), avec les éventuelles options proposées par le candidat. Dans le cadre d'une présentation par devis, le candidat précise sur le devis ou sur un document annexe le lot concerné et la liste des articles pour lesquels il ne formule pas de proposition correspondante ni d'équivalent.
- Des éventuels éléments utiles à l'examen de l'offre du candidat.

## ARTICLE 3. MODALITÉS ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### 3.1 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

-Si l'établissement décide de ne pas négocier, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

-Si l'établissement décide de négocier, les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La négociation se déroulera avec les 3 offres les mieux classées et portera sur le prix et les caractéristiques techniques des offres.

Lorsque la négociation a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

### **3.2 Critères d'attribution du marché**

Prix	Qualité des conditions de livraison	Qualité des produits	Qualité des services associés
50 %	20 %	20 %	10 %

#### **ARTICLE 4. CONTACT TECHNIQUE**

Le contact technique est, pour le lot n°1 : Mme RAGAIGNE (louise.ragaigne@gmail.com)

Pour le lot n°2 : Mme SEVENET (benedictesevenet@gmail.com)

Pour le lot n°3 : M. KALA-KALA (Serge.Kala-Kala@ac-paris.fr)

Les candidats ont la possibilité d'obtenir tout renseignement complémentaire durant la phase de consultation à l'adresse : int.0754706h@ac-paris.fr

#### **ARTICLE 5. DROIT LANGUE MONNAIE**

Les prix du marché sont fermes et sont établis en tenant compte de l'ensemble des prescriptions définies dans les pièces du marché. Ils prennent en compte tous les frais, y compris ceux de la livraison et du montage, le cas échéant.

Le titulaire ne pourra exécuter aucune prestation au-delà du montant du marché sans un avenant ou une décision de poursuivre signée par le RPA.

Les correspondances relatives au marché sont exclusivement rédigées en français ou présenter une traduction française conforme à l'original.

La monnaie de compte du marché est l'Euro.

Le prix libellé en Euro restera inchangé en cas de variation de change.